



# BULLETIN D'INSCRIPTION



**i** Pour faciliter le traitement de votre inscription par nos équipes, merci de prioriser le remplissage numérique du document. Si vous n'en avez pas la possibilité, merci de le remplir en lettres capitales pour en faciliter la lecture.

<b>ENTREPRISE</b> Raison sociale, adresse, téléphone, télécopie	
<b>ADRESSE DE FACTURATION</b> (si différente)	
<b>ADRESSE POUR CONVENTIONS</b> (si différente de l'adresse de facturation)	
<b>LIEU DE FORMATION</b>	

## LISTE DES PERSONNES QUE VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE

NOM	PRÉNOM	FONCTION OCCUPÉE	RÉF. DU STAGE	PRÉREQUIS (OUI / NON)	DATES DE FORMATION	PRIX HT

## AUTRES INFORMATIONS

<b>HÉBERGEMENT</b>	<input type="checkbox"/> ½ pension	<input type="checkbox"/> Pension complète	<b>TRANSPORT</b>	<input type="checkbox"/> Véhicule perso.	<input type="checkbox"/> Véhicule de location	<input type="checkbox"/> Taxi
--------------------	------------------------------------	---	------------------	--	---	-------------------------------

## PERSONNE CHARGÉE DE L'INSCRIPTION

<b>NOM &amp; PRÉNOM</b>	
<b>EMAIL</b>	
<b>EMAIL POUR ENVOI CONVENTIONS</b> (si différent)	
<b>FONCTION</b>	

## DATE & SIGNATURE

--

## CACHET DE L'ENTREPRISE

--

### INSCRIPTION ET CONVENTION DE FORMATION

- Conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue, l'inscription à un stage donne lieu à une convention entre l'entreprise et ERMONT déclaré comme organisme de formation n° 82 420039542
- Toute inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin de commande présent dans cette proposition.
- A réception de votre inscription, nous vous enverrons une convention de formation dont vous voudrez bien nous retourner un exemplaire complété et signé.

### PARTICIPATION

- La participation à un stage est sanctionnée par une attestation de présence.
- Tout désistement doit être notifié par écrit au minimum 5 jours avant la date de début du stage. Le cas échéant, nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer 25 % du montant de la formation prévue à la convention.
- Tout stage commencé est dû en totalité.
- Les frais de participation à un stage de formation constituent un forfait payable dans un délai de 45 jours fin de mois à réception de facture.

### CLAUSES PARTICULIERES DES STAGES

- En aucune manière le contenu de ces formations ne saurait engager la responsabilité de la société ERMONT en cas de sinistre ou d'accident.
- Ces stages n'équivalent en rien à une reconnaissance même implicite de la responsabilité dans l'utilisation et le fonctionnement de la centrale, de la part de la société ERMONT, dans les deux cas visés ci-dessus.
- Le contenu de ces stages ne saurait se substituer aux règles d'hygiène et de sécurité dans le travail qui relèvent de la compétence du chef d'entreprise.
- Dans un souci de qualité, le nombre de participants à un même stage est volontairement limité à 8. De même, ERMONT se réserve le droit d'annuler un stage, en particulier dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

#### VOTRE SATISFACTION AVANT TOUT

La satisfaction de nos clients est notre meilleure récompense. Nous nous engageons à apporter toute notre expertise et notre réactivité pour vous offrir le meilleur service.

